

**DELIBERATION N°2022-97/CCOG-RH  
relative à la création d'emplois**

**L'An Deux Mille vingt-deux, le vendredi vingt-huit septembre, à onze heures,** le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni dans le cadre des dispositions de l'Article 2121-17 alinéa 2 du CGCT, à la salle des Délibérations de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente

**Conseillers en exercice = 44**

Présents	10
Absents	34
Procurations	06
Votants	16

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le vendredi 23 septembre 2022.

**Publiée le : 6-10-2022**

**PRÉSENTS :**

Mme AFOEDINI Linda - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - M. SOEWA Marciano - M. TOPO Lama

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

-Mme ADELAAR Esseline donnée procuration à Mme LO-A-TJON Josette  
-M. YA Toucha a donné procuration à Mme Sophie CHARLES  
-M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène  
-M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle  
-Mme BARTEBIN Barbara a donné procuration à Mme AFOEDINI Linda

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme ADELAAR Esseline - M. AGOUSSA Migill - Mme BARTEBIN Barbara - M. BENTH Albéric - M. YA Tchoua

**ABSENTS :**

M. ADAM Lénacick - M. ADOÏSSI Achille - Mme AGEILAS Sylviana - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. EDWIN Moïse - M. FATI Gérard - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. THOMAS Franck - M. VALIES Patrick - Mme VOORTHUIZEN Sharon

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme Linda AFOEDINI, est désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) accepte.



*Quest Guyane*  
un territoire, des projets, un avenir

## **DELIBERATION N°2022-97/CCOG-RH relative à la création d'emplois**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

**CONSIDERANT** les prévisions budgétaires ;

**CONSIDERANT** les besoins des différents services notamment la nécessité de renforcer les effectifs pour garantir le bon fonctionnement de la collectivité ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Présidente rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de créer les emplois suivants :

### **Direction Générale Adjointe des Services**

*Catégorie A :*

- Un emploi de Directeur des Affaires juridiques et des marchés publics à temps complet au grade d'attaché principal territorial.

### **Service Environnement**

*Catégorie A :*

- Un emploi d'Ingénieur Environnement à temps complet au grade d'ingénieur territorial

*Catégorie C :*

- 3 emplois d'agents polyvalents ISDND à temps complet au grade d'adjoint technique territorial

### **Service Ressources Humaines**

*Catégorie A :*

- Un emploi de chargé de prévention des risques professionnels à temps complet au grade d'attaché ou d'ingénieur territorial

*Catégorie C ou B :*

- Deux emplois d'assistant de gestion des ressources humaines aux grades d'adjoint administratif ou de rédacteur territorial

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

OUI les explications de la présidente :

**CREE** les emplois dans les conditions définies ci-dessus.

**INSCRIT** les crédits correspondant au chapitre 012.

**AUTORISE** la présidente à signer tout document afférent à cette décision.

**MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence.

VOTE => Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme



**LA PRESIDENTE**

**Sophie CHARLES**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. CHARLES", is written over the printed name.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

**De :** [envol@interieur.gouv.fr](mailto:envol@interieur.gouv.fr)  
**A :** [Mireille LO-A-TJON](#)  
**Objet :** Un utilisateur Marie-Chantal TURI AF (marie-chantal.turiaf@guyane.pref.gouv.fr) a téléchargé des fichiers en partage  
**Date :** jeudi 6 octobre 2022 07:22:26  
**Pièces jointes :** [mail\\_logo.png](#)

---



Bonjour Mireille LO-A-TJON,

Marie-Chantal TURI AF a téléchargé le(s) fichier(s) que vous lui avez mis en partage via LinShare :

- DELIB N°2022-97-RH.pdf

---

**LinShare** - Logiciel libre de partage de fichiers sécurisé

Vous utilisez la version libre et gratuite de **LinShare**<sup>TM</sup>, développée par Linagora © 2009-2014. Contribuez à la R&D du produit en souscrivant à une offre entreprise.